



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 2021-0235, 2021-0236 et 2021-0237

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2021, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2021-0235 modifiant le règlement de lotissement ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2021-0236 modifiant le règlement des permis et certificats ».
- Lors de cette même réunion, le conseil municipal a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2021-0237 modifiant le règlement sur les dérogations mineures ».
- Le règlement numéro 2021-0235 a reçu l'approbation du conseil de la MRC de La Mitis le 14 juillet 2021.
- Les règlements numéros 2021-0236 et 2021-0237 entrent en vigueur dès leur publication.
- Ces règlements sont déposés au bureau municipal où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
- Ces règlements entrent en vigueur conformément à la *Loi*.

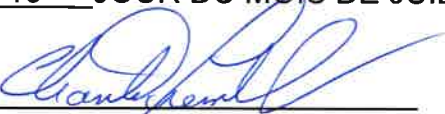
Donné à Grand-Métis, ce 15 juillet 2021.


Chantal Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 15h00 heure et 17h00 heure le 15^{ème} jour de juillet 2021.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 15^{ème} JOUR DU MOIS DE JUILLET 2021.


Directrice générale secrétaire trésorière